

**TMoney** devient **mixx**  
C'est notre moment

By **Yas**

Yas.tg 📞📧📺📺

[www.journal-lemedium.com](http://www.journal-lemedium.com)

# LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #  
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0642 du 04 au 10 Mars 2025 - Prix : 250 F CFA

POLITIQUE :

POLITIQUE :  
**LA DMP ET L'ANC  
DANS UN MÉLANGE  
DE GENRES** P.2



# LE SÉNAT, UNE INSTITUTION DE TROP ?

**CORIS BANK**  
La Banque Autrement

**10 ANS ET CE N'EST  
QUE LE DÉBUT**

Merci pour la confiance !

<https://togo.coris.bank>

**EDITO****Pourquoi tant  
s'acharner contre un  
enfant de Dieu ?**

**L**a vie est faite de surprises ! Nous en sommes conscients. Mais ça fait mal, très mal de savoir que celle que tu as tant aidé, sauvé dans de nombreuses situations d'inconfort, se soit retournée contre toi. Juste pour les biens matériels et pour des raisons de positionnement dans la vie.

Cette personne avec les combinaisons et les inclinaisons de ses acolytes n'a pas peur de Dieu. Elle s'allie avec d'autres esprits pour faire du mal à cette créature de Dieu qui lui a fait du bien et arrangé des situations heureuses pour elle, et à maintes occasions.

On peut beau s'imaginer forte, puissante mais il ne faut jamais oublier que la puissance vient de Dieu et c'est bien évidemment ce même Dieu qui punit les lâches, les traîtres, les mécréants.

L'enfant de Dieu n'a pas besoin de trembler car Dieu veille toujours.

Pourquoi donc s'acharner contre un enfant de Dieu qui ne fait que son travail en toute honnêteté, conviction et dévouement ?

**Crédo TETTEH**



**Récépissé**  
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC  
**Adresse :**  
23Rue Formatec, Agoè-CAcavéli  
01 BP : 450 Lomé  
Tél : +228 91538081  
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr  
Maison de la Presse, Casier N° 78  
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516  
NIF : 1000480972  
N°CFE : 7966PP2015/2015

**Directeur Général :**  
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH  
**Directeur de la Publication :**  
Ali SAMBA  
**Rédaction :**  
Crédo TETTEH  
Ali SAMBA  
**Infographie :** JPB  
**Crédit Photos :** KEKERE Razak  
**Impression :** Saint Louis  
**Tirage :** 2.500 exemplaires  
**Distribution :** Dodo Abalo (90 97 52 56)

**POLITIQUE :****LA DMP ET L'ANC DANS UN MELANGE DE GENRES**

**D**écidément, les politiques togolais ont un incroyable talent. Ils disent une chose, font le contraire et se dédisent à chaque fois. Ce qui est surprenant et triste, ils n'apprennent jamais de leurs erreurs et jettent toujours le tort sur les autres. Ils sont prompts à toujours diaboliser leurs adversaires politiques et, surtout, à essayer de cacher le soleil par leurs mains.

Sous d'autres cieux, l'on pourrait être tenté d'affirmer que le peuple togolais est malade de ses hommes politiques de l'opposition. Ils ne savent pas en réalité ce qu'ils recherchent. L'essentiel pour eux, c'est d'exister sur le terrain et profiter des avantages et commodités. C'est devenu une profession même pour certains. Ils en font un plan de carrière.

**La DMP et l'ANC dans un mélange de genres**

Avec les dernières sorties politiques des responsables de la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP) et l'Alliance nationale pour le changement (ANC), concernant les prochaines élections municipales, moult observateurs et même militants convaincus se sont posés assez de questions. Qu'est-ce qui justifierait cette volte-face de leurs leaders ? N'est-ce pas eux, il y a encore quelques semaines qui avaient refusé de participer aux élections sénatoriales sous prétexte qu'ils contestent la cinquième République ?

La question préalable à laquelle ils doivent répondre avant tout est de savoir, selon eux, sous quelle Constitution, les prochaines municipales seront organisées. Plus précisément sous quelle République ? la Cinquième ou la quatrième désuète ?

Pour ce qui est de l'Alliance nationale pour le changement (ANC), Isabelle Améganvi, vice-présidente et adjointe au maire de la commune Golfe 4, a justifié cette décision par le travail accompli par le parti dans les municipalités qu'il administre depuis 2019.

Un début d'argumentation pour cacher les incohérences de vues, s'il est vrai aujourd'hui qu'on pense capitaliser les efforts de l'ANC dans la gouvernance de quelques communes. Comment et pourquoi ne pas utiliser ses bénéfices pour participer aux dernières sénatoriales alors ? A lire entre les lignes, on comprend mieux aujourd'hui que le parti ANC de Jean-Pierre Fabre a considérablement perdu de son poids politique et de ses véritables ressources humaines. La contradiction étant presque interdit au sein du parti Orange si ce n'est suivre rien que les orientations du président et de quelques-uns de ses proches. Autrement, on te montre très vite la porte de sortie ou on annonce ta radiation parce que voulant



Mme Brigitte Adjamagbo-Johnson (DMP)



Jean-Pierre Fabre (ANC)

autrement raisonner.

"Loin de nous jeter des fleurs, nous pensons avoir fait de notre mieux dans l'exercice des responsabilités que la loi sur la décentralisation nous confère. Il revient à la population de nous juger lors des prochaines élections municipales", s'est extasiée Isabelle Améganvi, histoire d'amadouer les esprits faibles et sortir un peu la tête de l'eau.

Si aujourd'hui, le parti Orange accepte de s'impliquer dans la gestion municipale, pourquoi refuser alors de siéger à l'Assemblée nationale et de participer au processus de création du Sénat, si tant est que tout se fait et se fera sous la cinquième République ? N'est-ce pas une incongruité servie allègrement à l'opinion et aux militants qui doivent être mélangés normalement ? Bien curieuse conception de la démocratie de la part de l'ANC, sommes-nous tentés d'affirmer.

Autre aspect qui semble échapper à l'ANC, c'est l'affirmation ou la présence sur le terrain politique d'autres forces politiques qui n'ont pas fait du boycott systématique leur bâton de pèlerin. Il faut que l'ANC sache que les sièges municipaux seront âprement disputés dans leur propre fief par d'autres forces en présence. Ce qui va induire une part belle au parti au pouvoir qui a déjà par le passé démontré qu'il peut faire plus de progressions même dans les giron de l'opposition radicale. Que restera-t-il donc à l'ANC concrètement ?

Jean-Pierre Fabre pourrait-il s'égosiller de conserver ses sièges municipaux dans le Golfe 4 et espérer encore en être le Maire ? Les choses seront plus compliquées pour l'Alliance nationale pour le changement, avouons-le.

**La DMP, une dynamique bizarre et inconstante**

Est-ce les malédictions du parricide qui mélangeraient les esprits des premiers responsables de la Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP) ? Nous savons tous, que pour se donner vie au sein de ce regroupement d'opportunistes, la DMP a commis, à son bon vouloir, le parricide sur la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK).

Dame Brigitte Adjamagbo, sieur Gérard Adja et compagnie ont volontairement commis ce par-

ricide qui semble aujourd'hui être une désorientation ou une malédiction qui ne dit pas son nom sur eux tous. Ils se perdent à tous les niveaux et ne font que du surplace politique. Les incompréhensions internes, même si les responsables s'évertuent à les cacher, sont d'actualité au sein de cette dynamique. Il se pose, selon nos informations, un véritable problème de leadership au sein de la DMP. Certains auraient soutenus que dame Adjamagbo siégeant au parlement devrait laisser le poste de coordination à une autre personne. Un avis semble-t-il non partagé totalement par cette dernière qui joue au chronomètre, en déplaçant les enjeux. Ce faisant, de l'avis d'un observateur, elle ne ferait que reporter l'échéance car tout n'est pas rose et à la quiétude au sein de leur dynamique. Les séquelles des dernières élections législatives et sénatoriales côtoient encore le quotidien de la DMP.

A écouter le sieur Gérard Adja, l'un des responsables de la DMP sur une radio privée de Lomé, affirmer que les élections municipales à venir sont une opportunité pour renforcer la gouvernance locale, indépendamment des tensions politiques, on se demande si ce dernier est conséquent envers lui-même ? Les Sénatoriales ne sont pas importantes dans la gouvernance du pays ? Pourquoi avoir fait le choix de boycotter les sénatoriales et de privilégier les locales subitement ? Il y aurait beaucoup de non-dits au sein de la DMP.

Le manque de sérieux chez certains leaders politiques, dits de l'opposition saute aux yeux. On peut dire que c'est dans leurs gènes et chromosomes que de souffler le chaud et le froid. On s'y plairait à tel enseigne qu'on veille encore et toujours flouer l'opinion. Comment comprendre cette volonté du sieur Gérard Adja de vouloir se dédouaner en faisant un lien subtil entre la Constitution de 1992 qui n'est plus d'actualité, et celle du 6 Mai 2024, qui est en vigueur et qui dirige tout ?

" Certains peuvent penser qu'ils iront à ces élections sous la Ve République alors que d'autres considéreront qu'ils sont dans la logique de la Constitution de 1992 ", a déclaré Gérard Adja sans honte, insinuant les divergences d'interprétation du cadre juridique

actuel.

Pourquoi ne pas avoir le courage de dire à l'opinion clairement les choses ? Le Togo est dans la cinquième République depuis. Un régime parlementaire avec des textes et Lois qui seront toujours arriérés à la Constitution du 6 Mai 2024, qu'on le veuille ou non. Est-ce de la malhonnêteté intellectuelle ou de la roublardise politique ? La question vaut d'être posée.

La volonté de participation de la DMP aux municipales à venir est une contradiction, compte tenu de son opposition à la réforme constitutionnelle qui a instauré la Ve République. Comment justifier donc sa non-participation aux sénatoriales du 15 Février dernier ?

**De regroupement en regroupement, le plan de carrière politique de Dame Brigitte Adjamagbo**

Depuis un moment, et précisément après les Législatives d'avril 2024, il se fait une demande à l'interne de la DMP d'avoir un nouveau coordinateur, du moment où dame Brigitte Adjamagbo est désormais au Parlement. Malgré le fait que le sujet ait fait l'objet de plusieurs préoccupations, les lignes n'ont pas tant bougé. Dame Brigitte tient toujours les câbles de la DMP et l'assimilerait peut-être à son parti, la CPDA, qui est devenue un cadavre politique ambulante qu'on évoque au goût des saisons.

L'arrivée de dame Adjamagbo à la tête de la CPDA ressemble à une saison morte ou à l'expression d'une obscurité politique pour ce grand parti politique jadis avec les professeurs Léopold Gnininvi et Martin Aduayom. Est-ce pour cette raison qu'il est manifeste l'incapacité de dame Brigitte à gérer le parti et à le faire grandir encore plus qui justifierait sa propension à se contenter des coordinations des regroupements politiques périodiques ?

Aujourd'hui, il se pose avec acuité la nécessité de renouveler la classe politique de l'opposition et surtout ses leaderships. On dirait que les acteurs sont tellement épuisés que c'est de la navigation à vue depuis un bon moment. On se préfère, au détriment des aspirations profondes du Peuple togolais qu'on prétend défendre.

**Crédo TETTEH**

**POLITIQUE :**

# LE SENAT, UNE INSTITUTION DE TROP ?

*Avec la proclamation définitive des résultats des élections sénatoriales du 15 février dernier par la Cour Constitutionnelle, consacrant à jamais les 41 Sénateurs issus de diverses formations politiques et indépendants, les Togolais attendent depuis avec impatience la nomination des 20 autres Sénateurs par le Président de la République.*

Par Crédo TETTEH

Depuis le lundi 24 février 2025, les acteurs sociopolitiques sont scotchés aux médias du service public notamment la Télévision nationale (TVT), pendant les éditions des Journaux télévisés de 13H, 20H et 22H30. Pour le moment, ils espèrent encore et à tout moment la fumée blanche pour découvrir les 20 personnalités qui auront l'honneur et le privilège de bénéficier de la confiance du Président de la République.

Au même moment, certains acteurs politiques et observateurs estimerait que le Sénat serait une institution de trop. Sans pour autant véritablement le démontrer.

Certains togolais se posent la question de savoir en quoi la mise en place du Sénat contribuera au bien-être des Togolais. Cette interrogation, bien que légitime, mérite d'être posée, mais d'une autre manière afin de recueillir une réponse plus adaptée et mieux éclairée. Nul ne peut occulter le fait que la mise en place et le fonctionnement du Sénat ont sûrement un coût. Cependant, il est nécessaire de faire le bilan coût-avantage avant de prendre position. C'est une question d'humilité intellectuelle. Il sied donc d'insister sur les avantages du Sénat.

Au-delà de sa contribution dans la mise en place des institutions de la Vème République, le Sénat présente des avantages pour la gouvernance politique, économique et sociale de l'Etat. Malheureusement, certains de ces avantages ne sont pas nécessairement matériels, ni quantifiables pécuniairement.

## Le Sénat, la décentralisation et le pouvoir de légiférer pour le bonheur des citoyens

La mise en place du Sénat participe à la décentralisation de l'exercice du pouvoir politique de l'Etat. Faire les lois pour régir la vie en société est l'attribution première et la plus importante de l'Etat.

Désormais, l'Assemblée nationale n'a plus le monopole en la matière. Elle partage ses compétences avec le Sénat. Il peut arriver que la majorité à l'Assemblée nationale ne coïncide pas avec celle du Sénat. Dans pareilles circonstances, le pouvoir de légiférer, non seulement n'est plus de la seule compétence de la 1ère Chambre, mais il est réparti

entre les groupes politiques représentés dans les deux Chambres.

Ensuite, le Sénat est une Chambre de régulation de l'activité législative. Il use de ses prérogatives pour réguler le processus d'élaboration des lois en renforçant non seulement leur qualité mais aussi en veillant à ce que les aspirations et préoccupations des citoyens qui ont échappé aux députés soient pris en compte. Le Sénat participe donc à la réalisation du bonheur des citoyens, même si cela n'est pas quantifiable.

De même, l'élection est un moyen de participation des citoyens à l'exercice du pouvoir. L'élection des sénateurs par les conseillers municipaux et régionaux est un moyen de participation des citoyens au processus décisionnel. Ce qui renforce, dans une certaine mesure, le contrôle citoyen de l'action publique.

## Le Sénat et la gouvernance socioéconomique du pays

Le Sénat, dans son fonctionnement, renforce les mécanismes de gouvernance socioéconomique du pays. Le gouvernement soumet au Sénat pour débat, les projets, programmes et politiques publiques qu'il élabore. A cette occasion, le Sénat s'assure de la prise en compte des besoins des citoyens, de l'adéquation des politiques publiques de l'Etat aux besoins réels, ainsi que l'impact potentiel de ces politiques publiques sur le quotidien des populations. Le Sénat exerce donc un contrôle a priori des politiques publiques de l'Etat, assorti des suggestions et recommandations.

Le Sénat renforce également la cohésion et la paix sociale, en veillant à l'équilibre dans le développement des collectivités. Représentant les collectivités territoriales, il s'assure du développement équilibré des différentes collectivités territoriales par la prise en compte de leurs diversités en termes de potentialités et défis dans une perspective de renforcement de la justice et de l'équité sociale. Or, la paix et la cohésion sociale sont indispensables pour la mise œuvre de tout projet de développement. L'apport du Sénat dans le fonctionnement et la régulation de la vie en société n'est pas marginal.

En considérant ces quelques avantages, la balance avantages-coûts penche systématiquement vers les avantages. La Constitution du 6 mai 2024 a donc fait œuvre utile.

## Le Sénat, un gage d'alternance, un déverrouillage de plus de la vie politique.

Contrairement aux idées reçues ou répandues au sein de l'opinion, la Constitution de la Cinquième République favorise davantage l'alternance au pouvoir, en garantissant



sant une stabilité institutionnelle.

Primo, l'enjeu de chaque élection au Togo change. Les élections législatives et locales sont devenues les scrutins les plus importants. La pluralité des sièges à pourvoir décrystalise le débat politique et réduit les tensions. Cela offre des possibilités de partage du pouvoir dans l'Etat qui n'est plus concentré dans les mains du Président de la République.

Secundo, l'architecture institutionnelle de la Vème République renforce les mécanismes d'alternance au sommet de l'Etat, même en milieu de mandat parlementaire, dès lors que le parti majoritaire décide de désigner en son sein un nouveau chef de parti.

Tertio, les partis ont la possibilité de former des coalitions majoritaires au sein de l'Assemblée nationale pour désigner en leur sein un Président du Conseil et élire le Président de la République.

Quarto, les moyens d'action entre le gouvernement et l'Assemblée nationale (droit de dissolution de l'Assemblée nationale et la mise en jeu de la responsabilité politique du gouvernement) renforcent le contrôle réciproque et la collaboration nécessaires à l'efficacité et à la stabilité du fonctionnement de l'Etat.

## La durée du mandat des sénateurs, une rationalisation des dépenses publiques

La Constitution du 6 mai 2024 harmonise les mandats des élus et rationalise ainsi les dépenses d'organisation des élections. Rappelons que sous la Constitution de 1992, le Mandat du Président de la République est de cinq (5) ans, celui des députés et des sénateurs, qui était de cinq (5) ans, est passé à six (6) ans en 2019. Les élus locaux (conseillers municipaux et régionaux) ont un mandat de six (6) ans. Cette situation fait que le Togo organise presque chaque deux ans une élection. Or, non seulement le processus électoral paralyse sur une bonne période le fonctionnement normal de l'Etat, mais aussi engendre des dépenses importantes.

La Constitution de la Vème République, tirant les leçons de cette situation, a harmonisé le calen-

drier électoral afin de réduire les dépenses d'organisation des élections. A l'avenir, le Togo n'organisera qu'une seule élection générale chaque six (6) ans pour élire, les députés, les conseillers régionaux et municipaux. A l'issue des résultats, les conseillers régionaux et municipaux vont élire deux tiers des sénateurs puis le Président du Conseil nomme le tiers restant. Les sénateurs (élus et nommés) et les députés se réuniront en congrès pour élire le Président de la République, tandis que la majorité au sein de l'Assemblée nationale va se charger de désigner le Président du Conseil. Que d'économie de temps et d'argent avec la Constitution de la Vème République !

## Qui nomme le tiers (1/3) de sénateurs et qui doit-il nommer ?

Il est très important de noter que, conformément à l'article 10 de la Constitution de la 5ème République, " le Sénat est composé, pour deux tiers (2/3) de ses membres, de personnalités élues par les représentants des collectivités territoriales, et pour un tiers (1/3) de ses membres, de personnalités désignées par le Président du Conseil ".

L'ordonnance n°2024-001/PR du 5 novembre 2024 fixe, en son article 2, le nombre de sénateurs à soixante-un (61). Dans cette logique, les élections du 15 février 2025 ont déjà réglé le souci des 41 sénateurs élus, soit les deux tiers (2/3). Cependant, que dire du tiers de sénateurs qui seront nommés ? Qui peut les nommer les vingt (20) sénateurs afin que le Sénat puisse entrer en fonction, étant donné que le Président du Conseil n'est pas encore désigné ? Serait-on dans un vide juridique ?

Autant de questions que se posent moult observateurs de la scène politique dans notre pays.

Cette question, sur l'éventualité d'un vide juridique, taraudant l'esprit de certains compatriotes, est légitime. Cependant, la réponse réside dans notre arsenal juridique. Et c'est justement, selon nos informations et documentations, une situation qui est prévue et prise en compte par la Constitution en vigueur.

Il faut donc noter que le dernier

alinéa de l'article 10 de la Constitution précise qu'" une loi organique fixe le nombre de sénateurs, leurs indemnités, les conditions d'éligibilité ou de désignation, le régime des incompatibilités et les conditions dans lesquelles il est pourvu aux sièges vacants ainsi que le statut des anciens sénateurs ".

Sur la base donc de cette disposition constitutionnelle, l'ordonnance n°2024-001/PR du 5 novembre 2024, en son article 60, précise que " Le président de la République en fonction nomme le tiers (1/3) des sénateurs de la première législature ". Le débat sur la compétence du Président de la République en fonction pour nommer les vingt sénateurs dans les prochains jours ne fait pas de doute. Les textes sont assez clairs.

## Qui nommer ?

A cette question, précisons que la Constitution et ses textes d'application disposent que " le Président du conseil " ou le " Président de la République " nomme le tiers (1/3) de sénateurs. Ainsi disposé, cette nomination relève du " pouvoir discrétionnaire " ou de la " compétence discrétionnaire ". Et dans le cadre du pouvoir discrétionnaire, de manière générale, l'autorité compétente dispose d'une large liberté d'appréciation de l'opportunité d'agir ou non.

Ce qu'il ne faut pas aussi ignorer est qu'en matière de nomination spécifiquement, l'Autorité apprécie qui nommer et quand le faire, autrement dit, la loi n'ayant pas fixé les conditions à remplir par une personne pour être nommée, l'autorité de nomination peut nommer qui elle veut. Cette liberté lui permet d'agir avec plus d'efficacité en adaptant sa décision aux circonstances et au contexte sociopolitique.

Ainsi donc, dans son rôle d'arbitrage et de régulation du fonctionnement des pouvoirs et en sa qualité de " garant du respect de la Constitution ", le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, choisira en toute liberté et confiance les personnalités qu'il juge à même de contribuer à l'activité législative et à la régulation du bon fonctionnement des pouvoirs politiques dans l'intérêt général.

Somme toute, les élections sénatoriales du 15 février 2025 ont marqué un tournant décisif dans le renforcement de la démocratie et de la gouvernance socioéconomique du Togo. Le Sénat, qui sera mis en place, permettra, non seulement d'opérationnaliser les autres institutions prévues par la Constitution du 6 mai 2024, mais aussi de décentraliser davantage le pouvoir politique, en renforçant les mécanismes de régulation du fonctionnement des pouvoirs publics.

ZOZO

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : LE TOGO BÉNÉFICIE D'UN APPUI DE LA FAO



Au Togo, les actions seront renforcées pour améliorer la surveillance sanitaire et protéger les ressources animales et environnementales. Les ministères en charge des ressources animales et halieutiques et celui de l'environnement ont en effet bénéficié, le mercredi 26 février, d'un appui en matériels roulants et informatiques.

Le don, offert par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a été réceptionné par le ministre d'Etat en charge des Ressources animales et de la Réglementation de la transhumance, Yark Damehame. Il s'inscrit dans le cadre du Projet d'appui au renforcement de la préparation et de la réponse aux urgences sanitaires au Togo (PREPRUS-Togo), mis en œuvre conjointement par la FAO, l'UNICEF et l'OMS.

L'appui comprend notamment un véhicule, des motos tout-terrain, des ordinateurs, des imprimantes, des vidéoprojecteurs et des doses de vaccins. Ces équipements permettront d'améliorer la mobilité des agents de terrain, d'optimiser la surveillance sanitaire et d'assurer une meilleure réactivité face aux alertes liées aux maladies animales.

"On se souvient que les épidémies que nous avons connues, comme Ebola, sont issues de zoonoses, ces maladies qui se transmettent des animaux sauvages, vivant dans les forêts, aux animaux domestiques, puis aux humains. Il est essentiel de se préparer aux risques pour mieux anticiper et répondre aux futures menaces sanitaires", a souligné le chargé des programmes à la FAO, Oyétoundé Djiva.

Depuis plusieurs années, le Togo s'est engagé dans le renforcement de ses capacités de surveillance et de réponse aux urgences sanitaires. Des initiatives sont régulièrement mises en œuvre pour protéger la santé publique et préserver les ressources animales.

Source : @Republiquetogolaise.com

SANTÉ PUBLIQUE : LE MINISTRE ALERTE SUR DES CAS CONFIRMÉS DU VIRUS LASSA DANS LA SOUS-RÉGION

Dans une note, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique alerte sur "des cas de maladie à virus Lassa ont été confirmés dans certains pays d'Afrique de l'Ouest", même si aucun cas n'est encore enregistré sur le sol togolais.

Classée parmi les fièvres virales hémorragiques d'origine animale, la maladie à virus Lassa fait parler d'elle dans la sous-région ouest-africaine. En guise de prévision, le ministre en charge de la Santé a annoncé une série de mesures visant à prémunir les populations de cette maladie virale. Dans ce sens, le ministre souligne que des dispositions sont d'ores et déjà prises pour faire face à la situation. Il s'agit notamment du renforcement de la surveillance épidémiologique et l'alerte précoce aux points d'entrée, l'organisation de la prise en charge d'éventuels cas et la sensibilisation des populations.

Pour réduire les risques de contamination, l'autorité invite à l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène, telles que le lavage régulier des mains, la manipulation et la conservation sécurisées des aliments. Les contacts avec les rongeurs, principaux vecteurs du virus Lassa, sont à éviter. Les populations sont invitées à signaler rapidement tout cas suspect aux services de santé pour une prise en charge.

Notons que la maladie à virus Lassa est une zoonose, c'est-à-dire qu'elle se transmet d'un animal à l'homme. Elle se manifeste généralement par des signes non spécifiques comme la fièvre, la faiblesse généralisée, les céphalées, les douleurs musculaires ou abdominales, les nausées, les vomissements et la diarrhée.

@macite.tg

EDUCATION DES FILLES ET L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES :

"L'éducation reste la cle d'un développement durable et inclusif", Sandra Johnson

Le premier Forum régional des Organisations de la société civile sur l'éducation de la jeune fille et l'autonomisation de la femme s'est achevé la semaine dernière à Lomé, par la visite des stands, illustrant les programmes et projets financés par la Banque mondiale au Togo à savoir : le Projet d'autonomisation des femmes et le dividende démographique en Afrique subsaharienne (SWEED+), les Centres d'excellence à impact (CEA-Impact) de l'Université de Lomé (CERSA, CERVIDA et CERME), du Projet d'amélioration de la qualité et de l'équité de l'éducation de base au Togo (PAQEEB), du Programme de gestion du littoral ouest-africain (WACA), du Programme de renforcement de la résilience alimentaire ainsi que le projet Filets sociaux de base (FSB) et le Fonds national de la finance inclusive (FNFI).

En cette occasion, Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, s'est félicitée de la convergence de vue entre le Togo et la Banque mondiale, pour accélérer les actions, en vue de l'égalité des genres et mettre fin à la pauvreté extrême. En effet, le Groupe de la Banque mondiale a adopté une nouvelle stratégie (pour les années 2024 à 2030) qui vise à mettre fin aux violences basées sur le genre, augmenter et favoriser les possibilités économiques, et encourager le leadership féminin.

En ce qui concerne le Togo, Sandra Ablamba Johnson a indiqué que le pays a toujours placé l'humain au cœur de sa politique de développement. Pour elle, les performances enregistrées ne sont pas le fruit du hasard. Elles s'ins-



Dr Sandra Ablamba JOHNSON

crivent dans une vision claire, des performances louables, qui sont en droite ligne avec la politique d'inclusion économique et sociale du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, visant à garantir une éducation de qualité, promouvoir l'entrepreneuriat féminin et assurer un développement fondé sur nos réalités et nos valeurs culturelles. "Le progrès d'un pays se mesure à la place qu'il accorde à ses femmes et à ses filles. Car éduquer une fille, c'est bâtir une nation", a-t-elle déclaré. Elle a fait remarquer que l'excellence éducative togolaise a été une référence qui doit se perpétuer davantage.

"L'éducation reste la clé d'un développement durable et inclusif. Nous devons la bâtir sur nos valeurs, nos réalités et nos ambitions afin de garantir un avenir où chaque jeune fille, chaque femme peut rêver apprendre, entreprendre et réussir sans entrave", a ajouté l'officielle togolaise.

Cela a été relevé par le Premier ministre, Victoire Tomégah Dogbé, à la cérémonie d'ouverture. Dans le domaine de l'accès à l'éducation, le taux net de scolarisation des filles au primaire est passé de 93,4% en 2015 à 98,5% en 2024, avec une parité fille/garçon de

1,01, montrant que les filles sont scolarisées dans les mêmes proportions que les garçons. Dans l'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation est passé de 40,08% en 2015 à 57,48% en 2024.

Le taux d'achèvement au primaire pour les filles est passé de 83,3% en 2015 à 95,7 en 2024 et au collège, de 33,7% en 2015 à 59,3% en 2024. À ces avancées, s'ajoute la promotion de l'excellence pour les jeunes avec le Programme présidentiel d'excellence (PPE) et celui dédié exclusivement aux jeunes femmes, le Programme d'excellence pour les femmes en Afrique (PEFA).

Sandra Johnson a indiqué que le gouvernement ne ménagera aucun effort pour poursuivre et intensifier les réformes en faveur de l'autonomisation des femmes et pour faire du Togo un pays où chaque femme, chaque jeune fille peut rêver, entreprendre et réussir sans entrave. Elle a réaffirmé l'engagement du gouvernement à multiplier les initiatives idoines en vue d'assurer un accès équitable aux ressources, renforcer l'éducation des filles et promouvoir une participation accrue des femmes à la prise de décision dans tous les

domaines. Elle a prié la société civile togolaise, la vraie, dont l'engagement aux côtés des pouvoirs publics est essentiel pour pérenniser et renforcer les réformes durables, de continuer à jouer son rôle fondamental de force de proposition et de moteur du changement.

Selon la Banque mondiale, 40 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans ne sont ni scolarisées, ni qualifiées pour des emplois décents en Afrique de l'Ouest et du Centre. En ce qui concerne les adolescentes, 45 % de celles âgées de 12 à 18 ans, soit 16 millions de filles, sont déscolarisées, certaines étant mariées précocement. Des chiffres qui démontrent qu'il y a encore du chemin à faire pour les gouvernements de l'espace visé.

La nouvelle Stratégie de la Banque mondiale 2024-2030 donne ainsi la priorité à trois objectifs stratégiques : mettre fin aux violences basées sur le genre et renforcer le capital humain, augmenter et favoriser les possibilités économiques, et mobiliser les femmes en tant que leaders. La Stratégie reconnaît qu'il est essentiel d'investir dans les femmes et les filles tout en tenant compte des désavantages auxquels sont confrontés les hommes et les garçons et des vulnérabilités résultant de l'intersection du genre avec la pauvreté, l'appartenance ethnique, le handicap et d'autres caractéristiques.

Madame Marie-Chantal Uwanyiligira, Directrice des opérations de la Banque mondiale pour le Togo, a réaffirmé l'engagement de son institution à pérenniser ses actions pour faire de la fille et de la femme, de véritables actrices de développement sur le continent.

ECONOMIE : Le livre blanc des TPME remis au Gouvernement

Le gouvernement prend en compte les recommandations émises dans le Livre blanc

Un Livre blanc, structurant les besoins des Très Petites et Moyennes Entreprises (TPME), a été officiellement remis le 27 février 2025 à la ministre du Commerce, Kayi Mivedor-Sambiani, lors d'une cérémonie à Lomé en présence de M. Mensah Koffi Vinyo, directeur du cabinet du ministre du commerce, de M. Jonas Daou de l'Association des Grande Entreprise (AGET), de Laurent Tamégnon du Conseil National du Patronat et de Johannes Klotz, représentant la GIZ.

Ce document, élaboré de manière consensuelle, vise à répondre aux défis majeurs rencontrés par les TPME au Togo, notamment la gouvernance, l'accès à l'information, la fiscalité et la modernisation du secteur agri-

cole.

Pour Vignon Aboki "ce Livre blanc est un guide précieux pour orienter les actions des acteurs clés du secteur, y compris le gouvernement, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les propres entreprises. Il constitue ainsi un véritable outil pour renforcer la compétitivité des entreprises et promouvoir une croissance durable" a précisé le président du Groupement togolais des petites et moyennes industries.

Les recommandations formulées dans ce document cherchent à répondre à des enjeux cruciaux afin d'améliorer les conditions d'opération des TPME, qui représentent plus de 90 % des entreprises togolaises. Elles s'alignent avec les priorités de développement du gouvernement, en particulier la création d'un environnement propice à la compétitivité et à l'innovation.

La ministre Kayi Mivedor-Sambiani a assuré que le gouver-



Poto de famille après réception du livre blanc par Mme le ministre

nement prend en compte les recommandations émises dans le Livre blanc et qu'elles guideraient les futures politiques publiques en faveur du secteur des TPME. "Ce document est un pilier pour la définition des actions et des réformes à mettre en place pour soutenir nos entreprises et favoriser leur intégration dans une économie mondiale en constante évolution", a-t-elle déclaré.

L'initiative, soutenue par la GIZ (Agence allemande de coopération internationale), fait partie du Programme d'amélioration de la compétitivité du secteur privé au Togo (ProComp). Ce programme vise à renforcer la résilience des entreprises locales face aux défis économiques tout en améliorant leur performance et leur impact sur l'économie nationale.

DODO ABALO

## Togo : Une construction constante des ponts pour renforcer la connectivité

**L**e Togo est très engagé en faveur d'infrastructures modernes et durables. Ces ouvrages, indispensables à la fluidité du trafic et à la sécurité des usagers, jouent un rôle stratégique dans le développement économique, à travers la facilitation du transport des biens et des personnes.

Un grand nombre de ponts a été réalisé ces dernières années. Parmi les réalisations majeures figure le pont de Koumongou, dans la région des Savanes, d'une longueur de 160 mètres. Il permet désormais de traverser la rivière en toute tranquillité et en toutes saisons. Le pont d'Amakpapé est un autre ouvrage renforcé pour supporter un trafic croissant et fluidifier les échanges. Ce sont des infrastructures qui relient plusieurs localités agricoles aux marchés urbains et facilitent ainsi le transport des produits.

### La construction de 21 nouveaux ponts

En mars 2024, le président de la République, Faure Gnassingbé, a lancé les travaux de construction de 21 ponts pour désenclaver les zones rurales dans les 5 régions économiques. Le programme fait partie des projets prioritaires de la Feuille



Un pont en construction

de route gouvernementale, conformément à la politique nationale de développement agricole et de désenclavement. Il s'agit de 21 ouvrages de franchissements modulaires mixtes de type uni bridge qui vont être réalisés dans 17 préfectures sur le territoire, dont 7 dans l'Est-Mono.

Les détails donnés sont que lesdits ponts sont construits sous la forme de ponts à poutres caissons en acier ou mixte (acier-béton). Leur longueur standard sera comprise entre 6,10 et 11,40 m. Ils sont assemblés et montés sur place dans un délai court.

### Avancement des travaux

À fin décembre 2024, un bilan a permis de se rendre compte de l'ef-

fectivité de 45 % de taux d'avancement des travaux en à peine 8 mois. C'est bien un niveau d'exécution physique au-dessus de celui initialement attendu. Les travaux de ces 21 ponts, s'il faut le rappeler, sont financés à hauteur de 65 milliards de francs CFA, dont 50 milliards apportés par la France et 15 milliards mis en jeu par l'État togolais. Les ponts modulaires mixtes de type uni bridge sont construits sur une distance totale de 2 271,6 mètres linéaires.

Le ministre du Désenclavement et des pistes rurales, Bouraima Kanfitine Tchédé-Issa, a visité, les 18 et 19 février, un chantier de construction et un site de réalisation de ponts dans la région Centrale, dans

le cadre d'une tournée nationale de suivi des travaux de construction de 6 ponts prioritaires. Il s'agit des ponts de Aou Mono, sur la rivière Aou, reliant les localités de Aou Mono Pida et Aou Mono Tchilada, dans la préfecture de Sotouboua, et le pont de Kangba sur le fleuve Mono, connectant les localités d'Alibi 1 et 2 dans la préfecture de Tchamba.

Situé entre les préfectures de Sotouboua et Tchaoudjo, le pont de Aou Mono est long de 86,7 m, large de 10 m et haut de 9,8 m. Il est prévu 2 voies de 3,5 m chacune avec 2 trottoirs de 1,5 m. Le pont de Kangba, à Tchamba, fait 120,9 m de long, 11 m de large, avec une hauteur de 7,64 m. Il disposera également de 2 voies de 3,5 m chacune avec 2 trottoirs de 2 m. D'une durée d'un an, les travaux sont exécutés par l'entreprise " Matière ". Ils sont évalués à 4.740.000.000 de F CFA. La réalisation de ces ponts permettra aux populations, situées de part et d'autre de ces cours d'eau, de franchir désormais ces obstacles sans risque de noyade en période de crue. " Ces ouvrages vont soulager les souffrances des populations, mettre un terme définitif aux noyades, suite aux pluies diluviennes et désenclaver les localités ", a-t-il ajouté.

## AGRICULTURE : Transformation agroalimentaire et valorisation de la production locale, une dynamique qui favorise l'emploi

**L**e Togo mise essentiellement sur le développement de la transformation agroalimentaire pour donner plus de valeur aux productions agricoles. Plusieurs initiatives sont donc déployées pour moderniser le secteur et encourager la création d'unités industrielles, capables de transformer localement les matières premières en produits finis. Une dynamique qui favorise l'emploi, renforce l'autosuffisance alimentaire et ouvre de nouvelles perspectives d'exportation.

Longtemps dominée par l'exportation de produits bruts, comme le café, le cacao, le soja ou encore le coton, l'agriculture togolaise amorce une transformation industrielle majeure. L'objectif est clair : limiter la dépendance aux importations et accroître la valeur ajoutée de la production locale. Cela passe par le développement d'unités de transformation. Le gouvernement encourage l'installation d'usines modernes pour la transformation de produits agricoles, tels que le manioc, le maïs, le riz et les fruits tropicaux. Ces unités permettent de produire localement de la farine, des jus, des huiles et d'autres produits finis, destinés à la consommation nationale et à l'exportation.

### Création de zones agro-industrielles

L'exécution du Plan national de développement (PND 2018-2022), puis de la Feuille de route gouvernementale, a favorisé l'aménagement du pôle agro-industriel, notamment la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA). Censée créer 35 000 emplois à terme, elle accueille plusieurs industries de transformation et favorise le développement des chaînes de valeur agricoles. À

travers ce parc, l'État offre aux agro-entrepreneurs des moyens de s'épanouir. Il accompagne les jeunes entrepreneurs et les coopératives agricoles dans la mise en place d'unités de transformation.

Les produits locaux sont mieux valorisés. Les filières connaissent une véritable transformation, avec des produits mieux valorisés et plus compétitifs. Par exemple, la production de tubercules et plantes à racines est passée par une augmentation de 3,12 % en 2021. Selon le ministère de l'Agriculture, la production s'élève à 2,1 millions de tonnes. Spécifiquement, 1,2 million de tonnes de manioc ont été produites. Pour l'igname, la production s'élève à 960 431 tonnes (2,08 %), 19 088 tonnes pour le taro (1,56 %) et 9 694 tonnes pour la patate douce (4,21 %). Plusieurs milliers de tonnes de ces produits sont transformées par les producteurs, ce qui accroît leurs revenus. S'agissant de la production céréalière brute, elle est passée de 1,26 million de tonnes pour la campagne agricole 2019-2020 à 1,5 million de tonnes en 2023.

### Une meilleure transformation

La PIA participe beaucoup à la transformation des produits locaux. Depuis son lancement en 2021, il stimule la croissance. Parlant d'industrie textile par exemple, le groupe Star Garments s'est installé au cours de l'année 2024 dans la zone industrielle. Le groupe a bénéficié d'un financement de 9 milliards de francs CFA. Star Garments portera une usine de fabrication de vêtements à grande échelle qui sera principalement tournée vers les exportations.

Plusieurs entités s'activent sur place. Le centre de formation à la



Du café, un produit agricole prisé

confection de l'habillement forme les jeunes pour faire évoluer la capacité de production du pays.

Le soja est beaucoup produit localement. Le Togo était, il y a quelques années, le premier exportateur de soja bio vers l'Union européenne. Togo Soja a donc nécessité un investissement de 16 milliards de francs CFA pour se spécialiser dans la fabrication de produits à base de soja à travers ses unités de transformation. D'autres usines sur le site travaillent pour concrétiser l'ambition du Togo.

### Forte diffusion des technologies agricoles

Il faut dire que l'agriculture subit une transformation grâce à l'introduction des technologies. Mécanisation, plateformes numériques et innovations agronomiques permettent aux agriculteurs d'améliorer leurs rendements, de mieux gérer leurs cultures et d'accéder à de nouveaux marchés. Cette modernisation, soutenue par le gouvernement, positionne l'agriculture comme un moteur clé du développement économique.

Le gouvernement initie des réformes qui bonifient les pratiques agricoles en les rendant plus productives

et résilientes face aux défis climatiques et économiques. Cette irruption de la technologie dans l'agriculture se fait sous plusieurs aspects. La digitalisation des services agricoles avec des plateformes qui permettent aux agriculteurs d'accéder à des conseils techniques, aux prévisions météorologiques et aux prix des produits agricoles en temps réel via leurs téléphones mobiles. Les tracteurs et les équipements modernes qui réduisent la pénibilité du travail et augmentent la productivité ; les systèmes d'irrigation intelligents... sont également à mentionner.

L'adoption de technologies innovantes est une vision traduite dans la Feuille de route gouvernementale. Pour aider les producteurs et rehausser le niveau de leur travail, un projet dénommé Amélioration des rendements agricoles de 8 à 10 % à l'horizon 2025 est mené. Selon le gouvernement, les technologies diffusées ont concerné plus de 225 000 producteurs et couvert près de 120 000 hectares. Elles ont permis une amélioration du taux de couverture en semences certifiées. Il est passé de 4,2 % à 12 % pour le maïs et de 6 % à 15 % pour le riz.

## Zozo

**SANTÉ : LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DYS SONT FORMÉS : TROUBLES DYS SONT DES DÉFAUTS D'ORGANISATION CÉRÉBRALE CHEZ L'ÊTRE HUMAIN.**

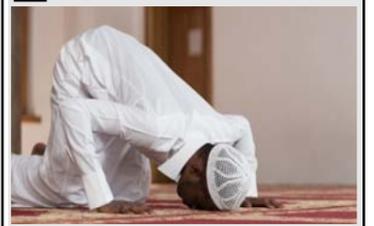


L'association Dys qui s'est donnée pour rôle d'informer, de sensibiliser sur les troubles Dys procède à une séance de formation à ces membres pour être au même moment d'informations. Ces membres qui pour la plupart ont des enfants dyslexiques et des enseignants. Les membres sont essentiellement formés sur les types de dyslexiques qui existent. Comment détecter rapidement les enfants dyslexiques et comment les accompagner. Pour le formateur " on a décidé de faire cette formation pour afin de les outiller sur les troubles Dys, histoire d'avoir des éléments de base pour pouvoir sensibiliser la population " a déclaré Dr ATE Karlowo, orthophoniste au Centre National d'Appareillage Orthopédique (CNAO).

Les enfants qui souffrent de ces maux sont avec nous, dans nos écoles etc. Les parents doivent être informés et détecter ces enfants afin de faire les suivis. " Nous attendons les autorisations pour faire la sensibilisation à travers les écoles pour que les enseignants puissent détecter ces enfants afin de les orienter, à travers les marchés, les églises, bref dans les lieux de rassemblement " a précisé Mme Noumon Afiva Youser présidente de l'association. Rappelons que les enfants qui souffrent de troubles dys ne sont pas des retardés ni des paresseux ni encore un sort ou une manifestation spirituelle comme le pense plusieurs personnes; il faut vraiment que les gens s'informent davantage pour mieux lescernés.

Dodo ABALO

### RAMADAN 2025 : LA COMMUNAUTÉ MUSULMANE DU TOGO DÉMARRE LE JEÛNE LE 1ER MARS DERNIER



C'est demain 1er mars que la communauté musulmane du Togo démarre le jeûne de Ramadan. C'est parti donc pour 30 jours de prières, de méditations pour les fidèles de Mahomet résident sur le territoire togolais.

A compter de demain 1er mars, les musulmans du Togo vont observer le jeûne du Ramadan. Ils ont, à compter de demain, à passer 30 jours de méditation, de prières, de supplication à Allah, conformément à la pratique islamique.

Selon l'Union musulmane du Togo (UMT) a, dans un message, exhorté les fidèles de Mahomet à " redoubler d'efforts dans les invocations, afin qu'Allah éradique définitivement le terrorisme et pérennise la paix ", notamment dans le pays.

Acte de foi et de dévotion à Allah, le jeûne du mois de Ramadan est l'un des cinq piliers de l'Islam. Il est un moment de réflexion spirituelle et de communauté, mais aussi une prescription qui vise à renforcer la pitié et la conscience du musulman en Dieu.

C'est un mois de bienfaits, d'obéissance et de bénédictions, au cours duquel le musulman s'abstient de manger et de boire de l'aube au coucher du soleil.

Bon mois de Ramadan à la communauté musulmane du Togo et d'ailleurs !

@macite.tg

**10 ANS ET CE N'EST  
QUE LE DÉBUT**

*Merci pour la confiance !*



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>





# PRIMA

Spécial Fonctionnaires

  **BANK OF AFRICA**  
BMCE GROUP 

  | [www.boatogo.com](http://www.boatogo.com)

## CATALOGUE DES FORMATIONS CONTINUES EN PRESENTIEL ANNEE 2025

N°	THÈMES	PÉRIODES
1	ACCESS avancé	27 au 31 janvier 2025
2	Excel avancé	03 au 07 mars 2025
3	Anglais oral	10 au 14 mars 2025
4	Formation de spécialisation des vérificateurs des impôts	10 au 14 mars 2025
5	Fiscalité foncière	30 juin au 04 juillet 2025
6	Grands principes des droits d'enregistrement dans le processus de passation des marchés publics	30 juin au 04 juillet 2025
7	Fiscalité internationale et prix de transfert	07 au 11 juillet 2025
8	Tarif et technologie tarifaire	07 au 11 juillet 2025
9	Fondamentaux douaniers pour les agents de surveillance et de contrôle	07 au 11 juillet 2025
10	ERP	14 au 18 juillet 2025
11	Du management de soi au management des équipes	14 au 18 juillet 2025
12	Système informatique douanier (SYDONIA WORLD)	18 au 22 juillet 2025
13	E-Foncier	21 au 25 juillet 2025
14	Techniques topographiques	21 au 25 juillet 2025
15	Règles d'origine	28 juillet au 01er août
16	Fiscalité internationale et prix de transfert	28 juillet au 01er août

INSCRIPTION  
ET PARTICIPATION  
**Gratuites**

Secrétariat de l'IFFD-OTR, situé au 1er étage du bâtiment Annexe A, au siège de l'OTR.

Pour toute information complémentaire  
**+228 70 79 09 59**

 Institut de Formation Fiscale et Douanière

[www.lffd.otr.tg](http://www.lffd.otr.tg)

